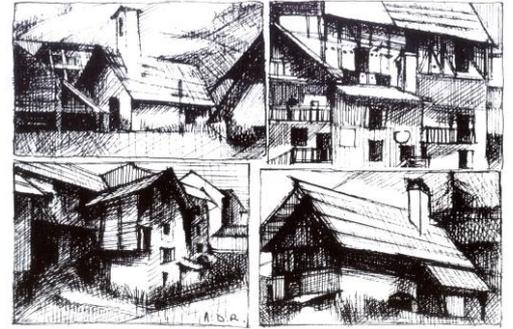


La Paparelle



ASSOCIATION POUR
L'ÉTUDE ET LA SAUVEGARDE
DE LA VALLÉE DE CERVIERES

Association créée en 1969
Agréée par le Ministère de l'environnement n°72085
72 le chef lieu 05100 Cervières

n°2

ÉDITORIAL

Quel beau témoignage de reconnaissance constitue pour les Cerveyrins d'origine le fait que leur vallée ait été choisie pour ce projet pilote sur notre département. (Projet dont nous vous donnons l'objet ci-dessous).

Reconnaissance du travail qu'ils ont fait depuis des générations durant pour entretenir et préserver le milieu montagnard dont ils ont hérité.

Quel encouragement pour les jeunes de Cervières qui souhaitent continuer à vivre en lien avec la nature suivant le rythme des saisons. Souhaitons leurs qu'ils s'approprient cet encouragement et ce signe d'espoir.

Quoi de plus positif que de vouloir transmettre leurs savoirs aux nouvelles générations ?

Espérons que l'été se déroule sous d'aussi bons hospices dans la Haute Vallée et que les « tracasseries » de ces dernières années à l'égard des éleveurs et des bergers ne soient plus qu'un mauvais souvenir.

Bon été à tous , Cerveyrins et vacanciers.

Bonne nouvelle pour l'environnement ...

L'ouverture à Cervières de la Maison Dominique Savio.

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'un Centre de Sensibilisation à l'environnement a été inauguré le 1^{er} Juillet dans notre village.

Initiée par Alain Thiébaud, Directeur et l'équipe éducative de l'école Carlhian Rippert, Maison Don Bosco, en partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot et soutenue par la Municipalité de la commune de Cervières, une expérience ayant pour objectif de susciter chez les enfants mais aussi chez les adultes, les gestes de vie pour la promotion de notre

environnement va voir le jour dans notre commune. Pourquoi Dominique Savio ? Parce que cet élève de Don Bosco a établi comme principe éducatif la notion de tutorat : les plus âgés doivent transmettre aux plus jeunes.

Cet événement aborde les notions de qualité de vie, de démarches scientifiques et pédagogiques centrées sur les énergies renouvelables, la biodiversité et le recyclage des déchets mais aussi le dialogue inter-générationnel dans

l'implication de tout un village en partenariat avec les jeunes..

Cette expérience s'ouvrira dans les années à venir à tous les établissements de Briançon ou d'ailleurs.

Lors de l'inauguration a eu lieu la présentation de cette action éducative. A cette occasion une fête agrémentée par les

danses des enfants, un oratorio des montagnes (chœur d'enfants et cors des Alpes), un bal folk ouvert à tous avec des stands divers étaient organisés.

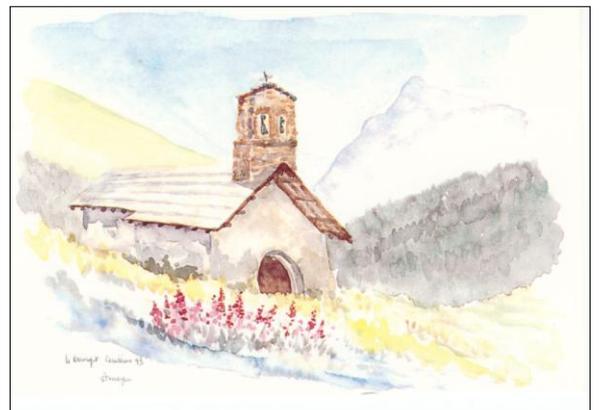
L'A.E.S.C. soutient et applaudit cette initiative qu'elle considère comme une grande chance pour notre commune.

DOSSIERS EN COURS

PATRIMOINE RELIGIEUX

** Cette année la Municipalité a du faire face au problème de restauration du clocher de l'église St François d'Assise, dans l'urgence pour des raisons de sécurité. L'Église pourra à nouveau être ouverte dès cet été.*

** En ce qui concerne le projet de restauration des chapelles, la 1ère élue, la chapelle de Lachau. attendra encore le printemps 2007 pour voir le démarrage de son lifting car l'entreprise de maçonnerie qualifiée pour ce type de restauration n'est pas disponible avant cette date.*



** Au sujet du tableau choisi pour la première restauration, deux groupes de restaurateurs se sont déplacés, Le service des affaires culturelles a envoyé les devis à la Municipalité, qui doit choisir l'un des deux. S'agissant d'un tableau classé, l'État financera 50 % du coût.*

Ensuite le Département et la région financeront environ 30 %. Restera à la charge de la commune les 20% restants.

L'A.E.S.C. proposera une modeste participation obtenue de la vente des cartes postales d'Amalia Domergue-Rance. Celles-ci sont toujours en vente, pensez y pour vos courriers cet été..

Chenaillet Rochebrune ?

Pour évoquer un sujet qui soulève régulièrement des questions de la part des visiteurs. Tous les Cerveyrins peuvent constater chaque automne chaque printemps les visites de plus en plus importantes du Chenaillet et sont en droit de se poser des questions quant aux nuisances qu'elles génèrent :

** Conditions de stationnement dans le Chef Lieu.*

** Problèmes de circulation sur la route des fonds , notamment depuis cette année puisque de nombreuses navettes sont montées jusqu'au départ du sentier.*

** Problèmes d'hygiène sachant qu'environ 10 000 personnes visitent le Chenaillet chaque année.*

** Problème d'érosion et de dégradation des sentiers.*

Et tout cela sans la moindre retombée économique pour la commune. La taxe de séjour récemment mise en place pour les vacanciers rentre en contradiction avec cette fréquentation intensive.

Combien de communes seraient heureuses de posséder un tel potentiel à des saisons où le tourisme se fait rare.

Le Rochebrune vide soulève continuellement l'étonnement des visiteurs et des Cerveyrins.

Si seulement 10 à 20 % de ces visiteurs logeaient au Rochebrune cela compléterait avantageusement le remplissage à des saisons réputées basses et donnerait du travail à de jeunes Cerveyrins.

Étant donné l'accroissement de population actuel et à venir avec le lotissement, il faut être vigilant à ne pas faire de Cervières un village dortoir.

Un village dortoir est un village mort. Un village mort n'attire pas le tourisme, c'est bien connu.

Actualités concernant les sports motorisés cet hiver

Et sur notre commune, cet hiver :

Les conséquences d'infractions répétées à la loi ne se sont pas fait attendre. Les incidents se sont multipliés. Notre commune a été cet hiver le terrain de 3 altercations, verbales mais aussi physiques pour deux d'entre elles.

La 1^{ère}, sur la route du col de l'Izoard fin décembre : un skieur à été volontairement bousculé par un motoneigiste parce qu'il ne voulait pas s'écarter du trajet de l'engin.

La 2^{nde} le 1er janvier, jour où les motoneiges ont beaucoup circulé : sur la route au dessus du village, un piéton a été insulté et menacé. Je cite les paroles du motoneigiste: « il faut tous les tuer ! ».

Quelques minutes plus tard, au même endroit, 3^{ème} agression : avec violence cette fois et contre un propriétaire de la vallée du Bourget qui descendait à ski avec femme et enfants et se croyait en sécurité dans ce petit coin de « paradis »

L'A.E.S.C. se pose des questions sur la cohabitation entre piétons, skieurs et engins motorisés sur c La loi et son application

ette route. Nous avons alerté plusieurs fois la Municipalité, Le Conseil Général et la Préfecture. Faut'il attendre un incident plus grave avant que des décisions soient prises ?

Depuis quand le fait de circuler à pied ou en ski lorsque les routes sont fermées pour cause d'enneigement, peut être assimilé à une provocation envers les usagers d'engins motorisés ? C'est, semble t'il, la conclusion qu'ont tiré certains de ces incidents.

Suite à cela, une réunion à été organisée à Cervières en présence du Sous Préfet, de Mme Le Maire, d'usagers d'engins motorisés et de représentants d'association. La Mairie à annoncé qu'elle prendrait un Arrêté municipal fixant les horaires de circulation des motoneiges. (Suite au non respect des engagements des motoneigistes).

Hors l'hiver s'est déroulé sans qu'aucun arrêté ne soit pris, puisqu'en fin de compte la loi de 1991 n'autorise aucune dérogation hors celles énoncées dans les textes.

L'hiver prochain, il est à craindre que les mêmes difficultés de cohabitation reviennent et que notre « petit paradis » ne finisse par faire fuir les touristes.

La loi et son application

Mai 2005 : circulaire du Ministère de la justice rappelant aux procureurs que peu de plaintes portées pour atteinte à l'environnement sont suivies de poursuites, leur demandant de remédier à cela, et de donner suite de façon plus rigoureuse aux plaintes déposées.

Septembre 2005 publication d'une circulaire émanant du Ministère de l'environnement et du développement durable réaffirmant les termes de la loi de 1991 et stipulant sa stricte application.

Le jeudi 20 Avril 2006 à Paris Le cabinet de Mme Olin, Ministre de l'environnement a réuni 4 heures durant services, organisations et associations nationales pour travailler sur les plans départementaux d'itinéraires de randonnées motorisées (PDIRM) prévus par la loi de 91

L'état du rapport des forces

Automne 2005 lancement d'une pétition nationale à l'initiative de la CALME (Coordination pour l'Adaptation des Loisirs Motorisés à l'Environnement) pour soutenir l'action du Ministère demandant la stricte application de la loi du 3 janvier 1991 concernant la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Pétition qui à ce jour comporte plus de 101 600 signatures par Internet plus 55 000 sur papier, cette pétition n'est pas close. Elle restera à disposition des citoyens jusqu'à l'automne 2006. Cette pétition est disponible auprès des membres de L'A.E.S.C. et sur le site

<http://petition.stmedd.free.fr/>

Le CODEVER (Collectif de défense des loisirs « verts ») a témoigné bruyamment de son refus de toute restriction à la pénétration des pratiques de loisirs motorisés dans les espaces naturels.

Ce collectif regroupe de nombreux fabricants, importateurs et pratiquants des engins tout terrain motorisés.

ASSOCIATION D'ÉTUDE ET DE SAUVEGARDE DE LA VALLÉE DE CERVIÈRES

Rappel de l'article définissant les buts de l'A.E.S.C

Article 1^{er} : L'.A.E.S.C. fondée en 1969, a pour but de promouvoir et d'encourager toutes recherches désintéressées portant sur les richesses naturelles et culturelles du bassin de la Cerveyrette (faune, flore, architecture, sites, art populaire, patois etc...) et d'aider à un développement équilibré qui tienne compte de la nécessité de les protéger.

Sa durée est illimitée. Son siège est à Cervières.

Loi n°91 -2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes

Art. 1^{er} - En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur.

La charte de chaque parc naturel régional doit comporter un article établissant les règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies des chemins de chaque commune adhérente au parc.

Art. 2 - L'interdiction prévue à l'article premier ne s'applique pas aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public.

Sous réserve des dispositions des articles L 131-4-1 et L 131-14-1 du code des communes, l'interdiction ne s'applique pas aux véhicules utilisés à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels et elle n'est pas opposable aux propriétaires ou à leurs ayants droit circulant ou faisant circuler des véhicules à des fins privées sur des terrains appartenant aux dits propriétaires.

L'ouverture de terrains pour la pratique des sports motorisés est soumise aux dispositions de l'article L 442-1 du code de l'urbanisme.

Les épreuves et compétitions de sports motorisés sont autorisées dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, par le représentant de l'État dans le département.

Art. 3 - L'utilisation à des fins de loisir, d'engins motorisés conçus pour la progression sur neige est interdite.

Art. 4 - L'interdiction prévue à l'article précédent ne s'applique pas sur les terrains ouverts dans les conditions prévues au troisième alinéa de l'article 2.

Art. 8 - Outre les officiers et agents de police judiciaire, sont habilités à constater les infractions aux dispositions des art1 cles 1^{er} et 3 et aux dispositions prises en application des articles 5 et 6.

- a) Les agents énumérés à l'article 22 du code de procédure pénale ;*
- b) Les fonctionnaires et agents commissionnés et assermentés au titre de la protection de la nature par le ministère chargé de l'environnement ;*
- c) Les agents commissionnés et assermentés de l'Office National des Forêts, de l'Office National de la Chasse , du Conseil Supérieur de la Pêche et des Parcs Nationaux .*
- d) Art. 12 Es t interdite toute forme de publicité directe ou indirecte présentant un véhicule en situation d'infraction aux dispositions de la présente loi.*

NATURA 2000
EXEMPLES DE RÉALISATIONS :

RESTAURATION de PELOUSES STEPPIQUES

Aiguilles : 9 ha

Objectif de gestion :

Restauration de pelouses sèches pour le pâturage

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE

Débroussaillage manuel et mécanique

Coût : 9200 euros subventionné à 80 %

CONTRAT NATURA 2000 forestier du Fournel

(premier contrat forestier en France, signé en 2003)

Objectif de gestion :

Travaux de mise en défens pour :

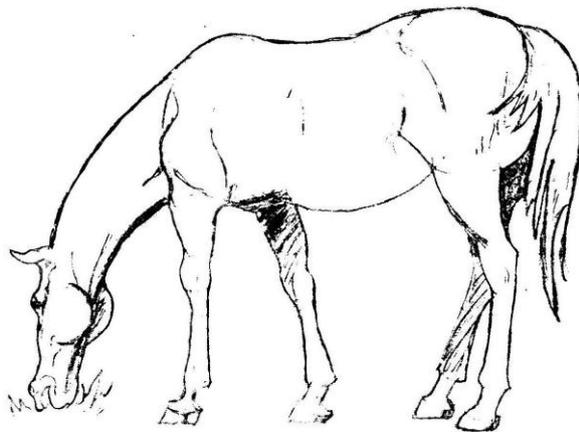
-régénération du pin à crochets

-régénération de l'If

-préservation des habitats à Tétrás-Lyre (landes sous mélézin)

Forêt communale de l'Argentière la Bessée - ONF

Coût : 63 350 euros subventionné à 100 %



GB 123/03/04

VIE CERVEYRINE

Actualité des petits événements de notre commune :

* Le projet du Centre de Sensibilisation à l'environnement démarrera ses activités dès la prochaine rentrée scolaire et nous verrons donc des enfants venir égayer la cours de l'école au centre du village.

* La réalisation programmée d'un local digne de ce nom pour accueillir le four à pain offert à la commune par Sébastien Colomb en 1999 est encore reportée pour 2007.

Espérons que ce sera le dernier report de réalisation , tout le monde apprécierait de voir ce triste local s'embellir , et se rendre plus pratique pour les fêtes à venir.

* Quant à la réalisation prochaine d'une zone de lotissement au quartier du Château, celle-ci semble être ralentie par les risques éventuels d'avalanches, relevés dans des archives.

Suite dans la Paparelle N°3.

* Rappelons l'existence particulièrement intéressante de l'Association « les Aittes » dont les buts sont la conservation et la réhabilitation du fort des Aittes sous la présidence de Raymond Colomb.

Pour les adhésions et bonnes volontés, car c'est ce qui fait le plus défaut dans toute association, vous pouvez le contacter au n°6 rue de la Mairie à Cervières.

Nouvelles de nos anciens et des nouveaux :

Cervièrès se repeuple

Le 27 Mai, le village a conduit à sa dernière demeure au pied de l'église St Michel, **Auguste REY** qui nous a quitté à l'âge de 83 ans.

Voici des nouvelles des plus anciennes Cerveyrines :

Françoise BRUNET, 92 ans, reste silencieuse mais a toujours gardé le sourire.

Julie BRUNET a fêté ses 94 ans en Août 2005. Elle passe l'hiver chez sa fille Lucie à Pont de Cervières. Elle n'a qu'une hâte, c'est de revenir dans sa maison de Cervières.

Françoise FAURE-BRAC, notre doyenne a franchi ses 95 ans le 24 Mars. Elle a pris sa retraite aux Mouettes où elle se repose. Elle aime bien les visites : on en revient toujours enrichi de souvenirs de Cervières.

Marie FAURE-BRAC, 83 ans vit toujours dans les souvenirs de ses Alpagnes.

Joséphine REY est à l'Étoile des Neiges. Sa mémoire lui fait de plus en plus défaut, ce qui lui a rendu moins douloureuse la mort de son mari Auguste.

Des nouveaux nés viennent grossir le rang des Cerveyrins :

* **Bastien** qui a déjà presque un an, né en juillet 2005 au foyer de Christelle et Benjamin KUJAWSKI.

* **Charlotte** , première née du foyer de Stéphanie et Jean-Christophe HANCY.

* Au foyer de Marc et Céline FAURE-BRAC une petite **Alice** est née au début du printemps.

* Et tout dernièrement **Flore** est devenue la grande sœur de Bastien Faure Gignoux.

Bon rétablissement à Céline ainsi qu'à Fred.

Nous souhaitons tous nos vœux à ces jeunes parents.

Quant aux nouveaux arrivants, bienvenue à Cervières. Qu'ils veulent bien se faire connaître, car il est difficile d'être régulièrement tenus au courant des nouvelles arrivées.

André MEYER

Mot de la fin :

Bonne saison aux gens de la montagne : habitants, visiteurs, éleveurs, bergers d'ici et d'ailleurs, hébergeurs et accompagnateurs.

Merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la mise en place du Centre de sensibilisation à l'environnement.

Merci à la Municipalité d'avoir permis à cette initiative de naître.

Bon été à tous.

Nous vous informons que l'Assemblée Générale de l'A.E.S.C
aura lieu le samedi 5 Août 2006 à 20h30
à la salle des fêtes de Cervières.

Nous remercions pour leur participation à la réalisation de ce journal :

Gérard BONNIÈRE, Jean-Pierre et Bernadette BRUNET, Gentiane BRUNET, Vincent CHAUMONT, Josiane COLOMB, Cathy LIONNET, André MEYER, Patrick YSEBAERT.

(Imprimé par nos soins)



Les cartes postales des chalets et du rouet ont été réalisées par Amalia Domergue et sont vendues au siège de L'Association.

Celles du Bourget a été peinte par André Meyer au profit de l'association de soutien aux détenus et leurs familles, L'A.S.D.F